

CLÉA III

Contrat Local d'Éducation Artistique
Puisaye-Forterre

Appel à candidatures

Date limite d'envoi de candidature :
20 mai 2024

Année scolaire 2024/2025

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté
Académie de Dijon
Conseil départemental de l'Yonne

En janvier 2018, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) a signé son premier Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) avec la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Dijon et le département de l'Yonne. Après 6 années de projets culturels et artistiques, la CCPF repart pour une nouvelle convention EAC (Education Artistique et Culturelle).

Ce présent appel à candidatures est destiné à rechercher des acteurs/actrices culturels et collectifs relevant de tous domaines d'expression artistique, en capacité de proposer des projets répondant aux critères listés ci-après en II, pour des projets à mener sur l'année scolaire 2024-2025.



©X.Laupretre/I.Morison

I. Contexte

Historique	4
Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Éducation Artistique ?	4
Enjeux et objectifs d'un CLÉA	5
Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.....	5

II. Cadre du dépôt 7

Qui peut candidater ?	7
Conditions.....	7
Publics concernés.....	7
Les éléments à fournir.....	8
Calendrier des candidatures.....	8

III. Étapes-clés du Cléa 9

La rencontre entre acteurs culturels et professionnels éducatifs	9
La valorisation	9
La gouvernance.....	10

IV. Cadre général 11

Cadre juridique	11
Conditions financières.....	11
Communication.....	11
Modalité d'envoi.....	12
Liste des établissements sélectionnés les années précédentes.....	13
Liste des établissements à privilégier	14
Bibliothèques et points de lecture	15
Cartographie des métiers de la création de Puisaye-Forterre	16

I- Contexte

Historique

Après deux contrats de 3 ans, menés avec succès, la Communauté de communes a exprimé le souhait de poursuivre ses actions auprès de la jeunesse et des familles. Dans le cadre de sa politique de développement de la culture sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté, la DRAC, ainsi que les partenaires culturels de la CCPF, à savoir l'Education Nationale, et les Conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, poursuivent leur accompagnement et leur soutien aux ambitions de la CCPF en matière culturelle à destination du public du territoire, à travers le renouvellement exceptionnel d'un nouveau CLÉA, cette fois combiné au CTL (Contrat Territoire Lecture), dispositif de promotion de la Lecture Publique.

Cette nouvelle convention triennale va permettre à la CCPF de poursuivre ses ambitions de toucher les publics éloignés tout en créant un vrai maillage d'acteurs et d'actrices culturels, cette fois, en lien étroit avec les bibliothèques et points de lecture du territoire (21 identifiés), lieux de rencontre et de partage essentiels pour l'égal accès à la culture pour toutes et tous.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Éducation Artistique ?

Un Contrat Local d'Éducation Artistique : CLÉA, est un levier essentiel de la politique d'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture. Contrat de 3 ans, il permet aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et a pour volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Le CLÉA s'inscrit dans le **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle** de l'enfant, qui repose sur trois piliers :

- La rencontre avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes,
- La pratique artistique individuelle et collective dans des domaines variés,
- Le partage des connaissances, l'appropriation d'un lexique spécifique et simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques et de développer son esprit critique.

Le **Contrat-Territoire-Lecture** quant à lui, est un dispositif de promotion et de valorisation des acteurs et actrices de la lecture publique, via l'accompagnement des professionnels du livre et la coordination de projets collectifs et cohérents, à l'échelle de la Communauté de communes.

Après plus de 6 années d'expérience, nous entamons ainsi notre troisième convention CLÉA/CTL sur le territoire de la Puisaye-Forterre.

Pour en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle (EAC), la charte de l'EAC :
<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

Enjeux et objectifs d'un CLÉA

L'éducation artistique

- Créer du lien, vivre ensemble, favoriser l'ouverture aux autres,
- Permettre, dans une démarche d'éducation artistique, d'aller à la rencontre d'une pratique, de l'artiste qui l'emploie et de s'en approprier le geste,
- Contribuer au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève, en lien avec les établissements et les acteurs culturels du territoire,
- Développer l'esprit critique par le biais d'échanges et d'analyses d'œuvres,
- Percevoir de manière sensible le rôle de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, incitateur à se questionner sur le monde et la société.

L'ancrage territorial

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle, contribuant à valoriser l'offre des structures culturelles du territoire notamment à travers les dispositifs déjà présents,
- Faciliter l'accès aux œuvres, aux ressources artistiques et culturelles du territoire,
- Renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires,
- Permettre l'agrégation des compétences, la mise en réseau des acteurs culturels et constituer un véritable ADN du territoire,
- Favoriser des projets inter-écoles et inter-établissements
- Lutter contre les discriminations et tendre vers davantage d'équité,
- Toucher et sensibiliser les familles à travers les jeunes.

Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre compte 57 communes pour une population de 35 000 habitants. Le territoire compte environ 3 500 à 4 000 élèves de la maternelle au lycée. Cela représente 47 écoles primaires (maternelles et élémentaires), 6 collèges et 1 lycée. A cela s'ajoute également 10 crèches, qui accueillent près de 410 enfants sur l'année pour 164 places. De plus, 7 accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et centre social), accueillent près de 1 400 enfants par an, sur du temps périscolaire et extrascolaire. Ces différents établissements sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontres, d'élaboration et de réalisation de gestes artistiques.

La mise en place du CLÉA exprime la volonté de déployer une vision artistique et culturelle structurante pour le territoire, de concevoir une dynamique cohérente d'aménagement et d'attractivité.

C'est pourquoi, par le biais de sa politique culturelle, la CCPF se veut transversale. La lutte contre l'illettrisme, contre les discriminations, contre l'isolement, pour l'égalité des chances et des genres, pour l'accès à la culture pour tous, sont autant de sujets sociaux et sociétaux que souhaite porter et promouvoir la CCPF à travers ses actions d'éducation artistique et culturelle. A cela s'ajoute la promotion de l'artisanat d'art à travers le label Villes et métiers d'Arts, le soutien aux lieux de diffusion, de formation, de création, de production et de

résidence artistique, les musées et nombreuses bibliothèques, l'École de Musique, de Danse et de Théâtre (EMDTPF), les ateliers d'artistes et d'artisans, qui viennent animer un territoire aux richesses naturelles, patrimoniales et historiques remarquables.

Outre ces atouts avérés, la CCPF porte également des sujets à plus grande échelle. Compétences propres de la Communauté de communes, la transition énergétique, le programme alimentaire de territoire, la biodiversité, le tourisme et la mobilité, la santé, l'éducation musicale, etc., sont autant de thématiques dont s'est emparée la CCPF dans le développement de sa politique territoriale et qui pourraient inspirer artistes et collectifs, à proposer des projets de médiation avec les jeunes, en utilisant le biais et la forme artistique.

Le CLÉA doit donc contribuer à la création d'un maillage et d'un équilibre culturel et social ainsi qu'accompagner la constitution de l'identité du territoire.

Maillage territorial du CLÉA I et du CLÉA II (actuel) :

23 communes dont les établissements scolaires et/ou périscolaires ont bénéficié d'un CLÉA entre 2018 et 2024.

CONTRAT I (2018-2021)

- Année 1 ■
- Année 2 ■
- Année 3 ■

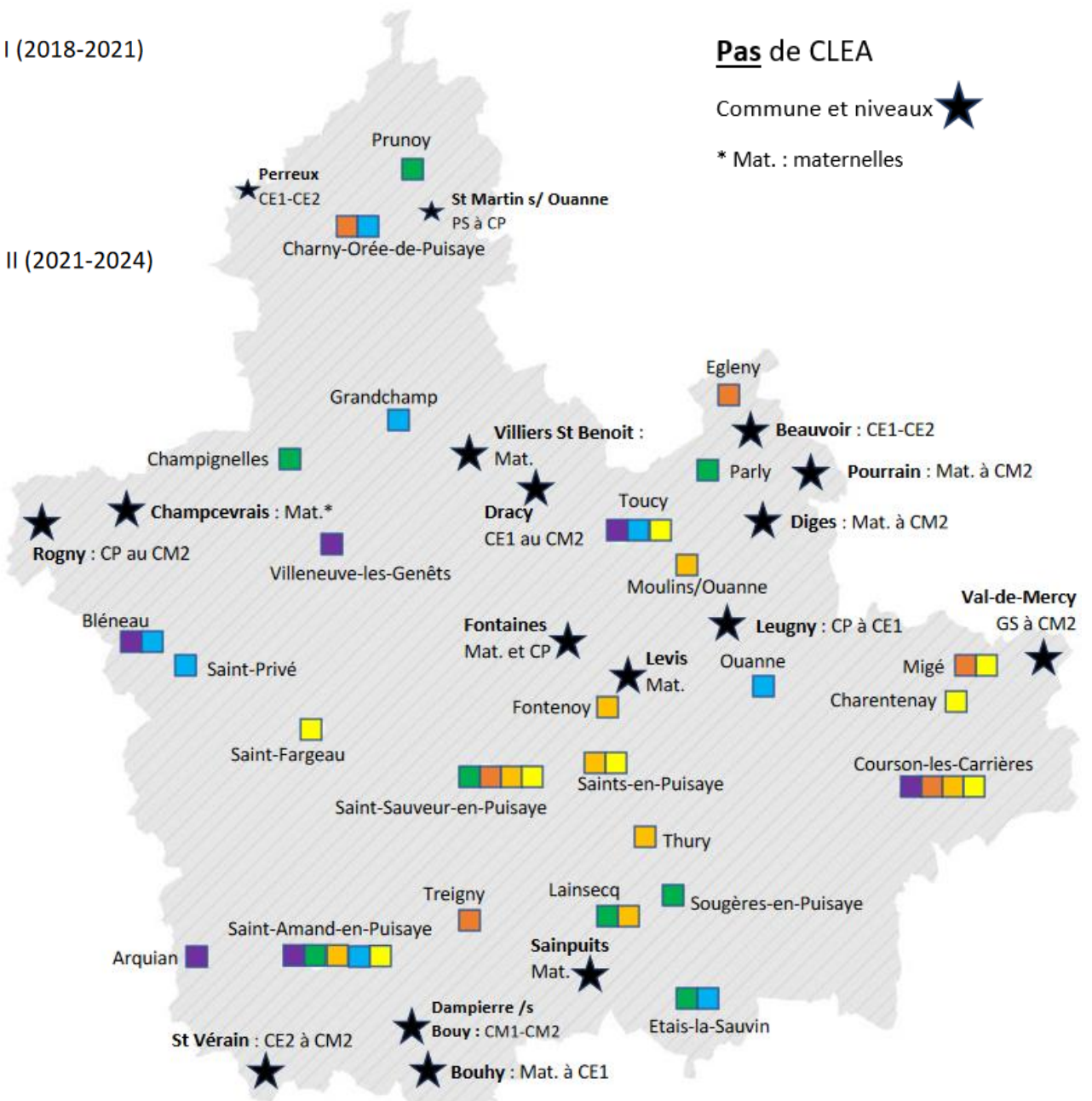
CONTRAT II (2021-2024)

- Année 4 ■
- Année 5 ■
- Année 6 ■

Pas de CLEA

Commune et niveaux ★

* Mat. : maternelles



II. Cadre du dépôt

Qui peut candidater ?

Des acteurs culturels, individuel ou en collectif, de tout domaine dont la recherche et la démarche peuvent s'inscrire à l'intérieur d'un travail collaboratif en milieu scolaire. Une attention particulière sera portée sur les projets en lien avec l'une des bibliothèques ou point de lecture (cf. carte en annexe) de notre territoire. La Communauté de communes aimerait, dans le cadre du développement de sa politique Education Artistique et Culturelle (EAC), pouvoir s'appuyer sur l'année scolaire 2024-2025 pour initier des actions autour de la lecture publique.

Conditions

Avoir déjà à son actif de réelles productions et/ou expériences et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre un public varié (scolaire, éducatif, familial, etc.).

Proposer un projet qui s'inscrit dans une enveloppe de **5 000€ maximum*** qui comprend :

- **3 600€** pour, à minima, **60h d'intervention pour deux classes ou plus selon le projet et les enfants ciblés.**
- A cela s'ajoute **1 400€ de frais techniques** (défraiement, transport, matériels, etc.).

** Le budget du projet peut être supérieur à 5 000€ si d'autres sources de financements sont trouvées par les porteurs de projets.*

Publics concernés

Le CLÉA cible l'intégralité des jeunes de la petite enfance à l'adolescence sur temps scolaire ou périscolaire. Généralement, la répartition des projets se fait comme suit :

- 1 projet à destination d'une crèche
- 1 projet à destination d'une maternelle
- 2 projets à destination de l'école élémentaire,
- 1 projet à destination des collégiens ou lycéens,
- 1 projet à destination d'un centre de loisirs et/ou centre social.

Dans leur dossier de candidature, les acteurs culturels doivent donc se positionner en fonction de l'une de ces cibles, en proposant un format adapté.

Les éléments à fournir

- Un document faisant état des expériences de médiation et d'interaction avec le public,
- Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet

Il est souhaité que le candidat y expose :

- o comment les actions proposées répondent aux 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle cf p.4. Un intérêt particulier sera porté sur le volet 2 concernant la pratique artistique et culturelle.
 - o comment la démarche artistique serait susceptible d'intégrer la sphère familiale des élèves.
 - o de quelle façon le projet laisserait une trace au sein du territoire.
 - o quel lieu de pratique alternatif au milieu scolaire serait à envisager concernant le projet.
 - o le nombre d'heures d'intervention auprès des enfants (au minimum 60h pour deux classes).
 - o à quelle cible le projet s'adresse
- Un plan de financement précis du projet (détaillant clairement les postes de dépenses. Tout ce qui relève des transports sera présenté sur un document à part).

Tout apport supplémentaire permettant de comprendre le travail et la démarche pédagogique de l'acteur culturel est jugée recevable pour l'étude de la candidature. La collectivité et ses partenaires pourront, si nécessaire, demander la transmission de tout autre document permettant d'analyser le projet.

Calendrier des candidatures

8 avril 2024	Lancement de l'appel à candidatures
20 mai 2024	Date limite d'envoi des dossiers de candidature
14 juin 2024	Réunion du COmité de PIlotage
Fin Juin 2024	Annonce des candidats retenus
Rentrée de la Toussaint 2024	1 ^{er} rdv de présentation des projets avec acteurs culturels, équipes pédagogiques et CCPF et Lancement des projets
Mai – début juin 2025	Valorisation et Fête de l'EAC (Education Artistique et Culturelle)

III. Étapes-clés du Cléa

La rencontre entre acteurs culturels et professionnels éducatifs

Cette prise de contact a lieu en amont du projet artistique. Un rendez-vous est organisé afin que les enseignants puissent rencontrer les acteurs postulants ainsi que la personne en charge de la coordination du CLÉA.

La Communauté de communes accompagnera les porteurs de projet dans la mise en relation, et devra être impliquée le plus en amont possible des échanges. Prenez contact avec la coordinatrice CLÉA qui pourra vous orienter et vous mettre en relation avec des établissements ou pour envisager des partenariats.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Il s'agit d'un moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement un projet à destination des publics partant du concept artistique. Les enseignants devront pouvoir apporter leurs contributions au projet s'ils le souhaitent afin de co-construire ce dernier.

La mise en œuvre du projet artistique et culturel

Le projet s'articule en deux phases alternant la pratique artistique et la découverte de l'univers de l'acteur culturel afin de favoriser la rencontre entre les publics, les œuvres et le champ de la création.

Les interventions peuvent être variées et sont portées par les 3 entités : acteurs culturels, référents scolaires et élèves.

Si elle se déploie, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, la pratique artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'acteur culturel et aux équipes professionnelles, en lien avec l'équipe de coordination et d'organisation.

La valorisation

Afin de valoriser les projets CLÉA, la CCPF souhaite qu'un temps de qualité soit consacré à rendre compte du travail effectué par les artistes-intervenants, mais aussi (et surtout) à donner, à voir et partager le(s) geste(s) artistique(s) réalisé(s) par et avec les enfants.

Ce temps pourra revêtir des formes variées qui devront être définies en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire. La **date devra être définie dès le mois de janvier** afin de s'assurer de la présence d'un maximum de partenaires.

NB : Une attention particulière sera portée aux projets qui seront en mesure de créer une passerelle entre le cadre scolaires/périscolaires et le cadre familial, et d'inclure ainsi les familles lors de la valorisation.

La gouvernance

Un **COMité TEChnique (CoTech)** assure la structuration du projet et permet aux partenaires d'intégrer le projet artistique dans leurs programmes pédagogiques.

Il s'agit d'un groupe composé de membres de l'instance de pilotage et de représentants de la sphère éducative.

Ce comité technique suit le déroulement total du CLÉA par l'intermédiaire de réunions régulières.

Un **COMité de PILotage (CoPil)** reçoit et sélectionne les candidatures en suivant les objectifs et le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt défini sur la base de la politique culturelle de la CCPF. Ce CoPil est composé des partenaires de la CCPF.

Les **partenaires** du Contrat Local d'Education Artistique de la CCPF sont :

- La DRAC Bourgogne Franche-Comté
- L'Education Nationale
- Le Conseil départemental de l'Yonne
- Le Conseil départemental de la Nièvre

IV. Cadre général

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements de l'acteur culturel et ceux des entités en charge du pilotage est signée avant la mise en œuvre du projet.

Conditions financières

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre dispose d'une enveloppe annuelle dédiée au dispositif CLÉA. Cette enveloppe sera répartie de manière homogène sur les 6 projets soit une enveloppe d'environ 5 000€ par projet, divisée en deux parties.

Une première enveloppe d'un montant de 3 600 euros est prévue pour les 60 heures d'intervention auprès du public concerné, c'est-à-dire les temps de pratique artistique.

Une deuxième enveloppe pouvant aller jusqu'à 1 400 euros permet de prendre en charge les frais techniques et de déplacement, comme la diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs, ou encore les frais kilométriques. Cette rétribution comprend aussi les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, mais également les réunions de coordination avec le comité de pilotage si nécessaire.

Les déplacements des enfants font l'objet d'une enveloppe supplémentaire. Pour l'organisation des visites et des sorties, se rapprocher de la coordinatrice CLÉA, pour effectuer les devis, dans la limite de cette enveloppe.

Communication

Un flyer des interventions retenues sera partagé en début d'année, afin de rendre compte des projets auprès des familles. En fin d'année, un livret rassemblera et rendra compte des interventions et de leurs restitutions pour distributions aux publics.

Vous trouverez également des informations sur les projets sur le site de la Communauté de communes : <https://www.puisaye-forterre.com/sepanouir/culture/>

De plus, au moment des restitutions, il conviendra de prendre attache auprès de la coordinatrice afin de pouvoir **apposer les logos des partenaires sur les invitations** et autres supports de communication.

Proposer une communication aux familles pour les restitutions de fin d'ateliers : type flyer, courrier aux parents par le biais des établissements scolaires, affiches ou autre.

Un **document de droit à l'image et à la voix pour les mineurs** disponible auprès de la coordinatrice doit être obligatoirement communiqué aux parents et restitué à la coordinatrice avant le début des interventions.

Une fois votre projet sélectionné, tous ces éléments vous seront fournis de fait, au cours de l'année scolaire.

Modalité d'envoi

L'envoi se fait de préférence, par courriel, en un seul fichier au format PDF.

Il est adressé à la boîte électronique suivante : t.mousavier@cc-puisayeforterre.fr et clea@cc-puisayeforterre.fr

Annexes

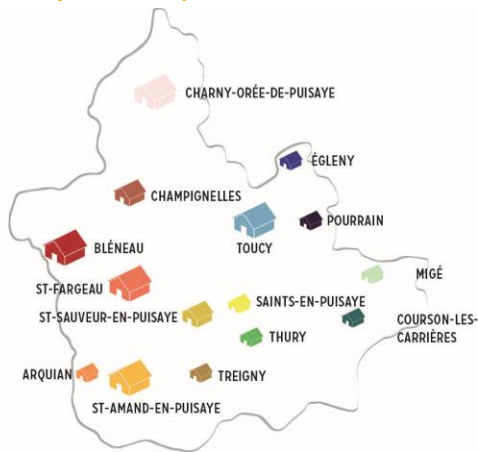
Liste des établissements sélectionnés les années précédentes

Communes	Type d'établissement	Nombre de projets
Arquian	Ecole maternelle et élémentaire	1
Bléneau	Ecole primaire	1
	Collège	1
Champignelles	Ecole primaire	1
Charentenay	Ecole primaire, CP-CE1	1
Charny-Orée de Puisaye	Ecole primaire	1
	Collège	3
Courson les Carrières	Ecole primaire	1
	Collège	3
	Ecole primaire, PS-CM2	1
Egleny	Ecole élémentaire	1
Etais la Sauvin	Ecole primaire	2
Fontenoy	Ecole élémentaire	1
Grandchamp	Ecole élémentaire	1
Lainsecq	Ecole élémentaire	2
Migé	Ecole élémentaire	1
	Ecole maternelle	1
Moulins/Ouanne	Ecole élémentaire	1
Ouanne	Ecoles maternelle et élémentaire	1
Parly	Ecole primaire	1
Prunoy	Centre de Loisirs	1
Saint Amand en Puisaye	Ecole élémentaire	1
	Centre Social et Culturel	1
	Collège	1
	Crèche	1
	Ecole primaire, TPS-CM2	1
St Privé	Ecole primaire	1
Saint Sauveur en Puisaye	Ecole primaire	1
	Collège	3
	Ecole primaire, PS-CM2	1
Saints en Puisaye	Ecole primaire	1
	Ecole primaire, PS-CM2	1
Sougères en Puisaye	Ecole élémentaire	1
Thury	Ecole élémentaire	1
Toucy	Collège	1
	Lycée	1
	Centre de Loisirs	1
Treigny	Ecole primaire	1
Villeneuve les Genêts	Ecole élémentaire	1

Liste des établissements à privilégier

Beauvoir 89240 - RPI 9	Ecole élémentaire, CE1
Bouhy 58310 - RPI 2	Maternelle au CE1
Champcevais 89220 - RPI 7	Maternelle
Dampierre-sous-Bouhy 58310 - RPI 2	Ecole élémentaire, CE2 au CM2
Diges 89240	Ecole primaire, maternelle au CM2
Dracy 89130 - RPI 6	Ecole élémentaire, CE1 au CM2
Fontaines 89130 - RPI 12	Primaire, GS-CP
Leugny 89130 - RPI 12	Ecole élémentaire, CE1-CE2
Levis 89520 - RPI 12	Maternelle
Perreux 89120 - RPI 5	Ecole élémentaire, CE1-CE2
Pourrain 89240	Ecole primaire, maternelle au CM2
Rogny-les-7-écluses 89220 - RPI 7	Ecole élémentaire, GS au CM2
Sainpuits 89520 - RPI 11	Maternelle
Saint-Fargeau 89170	Ecoles maternelle et élémentaire
Saint-Martin-sur-Ouanne 89120 - RPI 5	Ecole maternelle, PS au CP
Saint-Vérain 58310/ St-Loup/Alligny - RPI 10	Ecole élémentaire, CE2 au CM2
Val de Mercy 89580	Ecole élémentaire GS au CM2
Villefranche Saint-Phall 89120	Ecole primaire, PS au CM2
Villiers-Saint-Benoit 89130 - RPI 6	Ecole primaire, PS au CP

Bibliothèques et points de lecture



LES BIBLIOTHÈQUES VOUS ACCUEILLENT EN PUISAYE-FORTERRE

BIBLIOTHÈQUE D'ARQUIAN
35 route de Saint Amand
58310 ARQUIAN
03 86 39 70 93
dguionie@orange.fr
Mercredi matin : 10h-12h

MÉDIATHÈQUE DE BLÉNEAU
3bis Av. de Bourgogne
89220 BLÉNEAU
09 67 50 89 29
bibliotheque.bleneau@wanadoo.fr
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 9h-12h30
Jeudi : 15h-17h30
Vendredi : 16h30-17h30
Samedi : 9h-12h30

BIBLIOTHÈQUE DE CHAMPIGNELLES
5 Rue Arsène Duguyot,
89350 CHAMPIGNELLES
03 86 45 66 25
biblio-champignelles@orange.fr
Lundi : 10h-12h/14h30-17h30
Mardi : 9h-12h/13h30-18h00
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h / 16h-17h30
Vendredi : 15h-17h
1^{er} Samedi du mois : 9h-12h

BIBLIOTHÈQUE DE CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
8, Grande Rue
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
03 86 91 82 48
bibliotheque@ccop.fr
Mardi : 9h30-12h00
Mercredi : 14h00-18h00
Samedi : 9h30-12h00 /14h00-17h00

BIBLIOTHÈQUE DE COURSON-LES-CARRIÈRES
2 Rue de Druyes
89560 COURSON-LES-CARRIÈRES
03 86 41 51 69
coursonbibliotheque@orange.fr
Mercredi 14h30 à 16h30
Jeudi : 9h30-11h30
Samedi : 9h30-11h30

BIBLIOTHÈQUE D'ÉGLENY
3 rue Saint-Etienne
89240 ÉGLENY
03 86 41 18 63
bibliotheque.egleny@free.fr
Mercredi : 17h-19h
Samedi : 10h30-12h30

BIBLIOTHÈQUE DE MIGÉ
4 Rue du Fort
89580 MIGÉ
03 86 41 67 83
biblimige89@gmail.com
Mercredi : 17h-19h
vendredi : 17h-19h

BIBLIOTHÈQUE DE POURRAIN
32 Vau de La Chapelle
89240 POURRAIN
07 81 52 07 31
bibliotheque.pourrain@gmail.com
Mardi 16h00-19h00
Mercredi : 10h00-12h00
Mercredi : 14h00-17h00
Samedi : 15h00-17h00
(le 1^{er} sam. de chaque mois)

BIBLIOTHÈQUE DE SAINTS-EN-PUISAYE
1 rue de la mairie
89520 SAINTS-EN-PUISAYE
03 86 45 55 72
biblisaints@orange.fr
Mardi : 16h30-18h30
(animation enfants)
Vendredi : 17h-19h

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
17 Grande Rue
58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
03 86 39 70 93
bibliostam@gmail.com
Lundi : 10h-12h
Mercredi : 9h-12h/13h30-18h30
Jeudi : 13h30-18h30
Samedi : 9h-12h

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-FARGEAU
5 Rue Calmette Guérin
89170 SAINT-FARGEAU
03 86 45 74 15
bibliotheque@saint-fargeau.fr
Mercredi : 14h00-18h00
Vendredi : 10h00-12h30
Samedi : 14h00-18h00

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
1 Pl. Paultre des Ormes,
89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
03.86.45.57.83
bibliostsauveur89@gmail.com
Mercredi : 8h30-12h30
Vendredi : 16h00-19h30
Samedi : 10h00-12h00

BIBLIOTHÈQUE DE THURY
1 place de l'église
89520 THURY
03 86 45 28 96
bibliotheque.thury@orange.fr
Mercredi : 14h30-17h
Samedi : 10h-12h

BIBLIOTHÈQUE DE TOUCY
7 Rue des Montagnes,
89130 TOUCY
03 86 44 08 41
bibliotheque.toucy@orange.fr
Lundi : 14h30-18h30
Mardi : 14h30-18h30
Mercredi : 10h-12h/14h-18h30
Jeudi : 14h30-18h30
Vendredi 14h30-18h30
Samedi 9h30-13h

BIBLIOTHÈQUE DE TREIGNY
Section ADULTES
2 rue du professeur Lian
Section JEUNESSE
Place de la Mairie
89520 TREIGNY
09 51 03 72 42
biblio.treigny@gmail.com
Section ADULTES
Mardi : 10h-12h
Jeudi : 14h30-17h
Samedi : 10h-12h
Section JEUNESSE
Mercredi : 8h30-12h30
vendredi : 16h-19h30
Samedi : 10h-12h

En puisaye-Forterre, il n'y a pas moins d'une quinzaine de bibliothèques, petites et grandes, variées, généralistes ou avec des spécialités.

On peut y lire, y jouer, emprunter, regarder des films ou écouter de la musique...

Venez voir, il y en a pour tous les goûts !

Les bibliothécaires.

ATTENTION,
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES,
LES HORAIRES PEUVENT CHANGER.
CONTACTEZ-NOUS POUR VÉRIFIER !

ATTENTION,
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES,
LES HORAIRES PEUVENT CHANGER.
CONTACTEZ-NOUS POUR VÉRIFIER !



Cartographie des métiers de la création de Puisaye-Forterre



LES MÉTIERS DE LA CRÉATION EN PUISAYE-FORTERRE

La Puisaye-Forterre est un territoire riche en savoir-faire singuliers où la nature et la culture s'entremêlent et constituent une identité particulière, un terreau propice à l'inspiration et à la création.

Depuis les ferries galois, en passant par la céramique et le travail du bois, la valorisation de nos ressources naturelles s'inscrit dans le temps, entre tradition et innovation. Près de 150 artistes et artisans d'art sont implantés, exposant leur créativité dans leurs ateliers et largement représentés dans nos lieux de diffusion (musées, galeries...).

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre s'engage avec et envers les acteurs de la création du territoire à mener des actions ciblées allant de la sensibilisation au développement d'outils de promotion et de valorisation, notamment cette cartographie.

Musées de France de Puisaye-Forterre

- Musée du Grès**
Patrimoine céramique et architecture
03.86.44.23.50
St-Amand-en-Puisaye
- Musée de l'Aventure du Son**
Instrument de musique
03.86.44.13.09
Saint-Fargeau
- Musée Colette**
Biographie et littérature
03.86.44.13.30
St-Amand-en-Puisaye

Espaces d'expositions

- Carrière d'Aubigny**
Les lieux de l'histoire
- Galérie l'Art et la Matière**
St-Amand-en-Puisaye & St-Amand-en-Puisaye
- Boutiques et Art d'ici**
101 St-Amand-en-Puisaye
- La Poëterrie**
St-Sauveur-en-Puisaye
- Galérie Les Créateurs**
St-Amand-en-Puisaye
- Couvent de Treigny**
Treigny
- Château de Rully**
Treigny
- Galérie de l'Ancienne Poste**
Toucy
- L'Atelier Galérie**
Toucy

Les centres de formation

- Campus MANA**
Champagnelles
- Métallie Bruyère**
Farcy
- EMA-Cnifop**
St-Amand-en-Puisaye

NOS MÉTIERS D'ART ET DE CRÉATION

- Ameublement & décoration**
Carpenterie bois
- Céramique**
Éclairage
- Faïence, graphisme & impression**
Livre
- Travail du métal**
Fraise de forge
- Architecture & jardins**
Mobilier & jardin
- Textile**
Coudre de Broderie
- Bijouterie, joaillerie & orfèvrerie**
Broderie
- Mode & accessoires**
Fil & soie
- Confection de luminaires**
Lampe
- Vente**
Coudre-étoupe
- Facture instrumentale**
Cymbaloise

Les métiers d'art sont ici regroupés dans 11 des 16 domaines d'activités recensés par l'INMA Institut National des Métiers d'Art

INFORMATIONS PRATIQUES

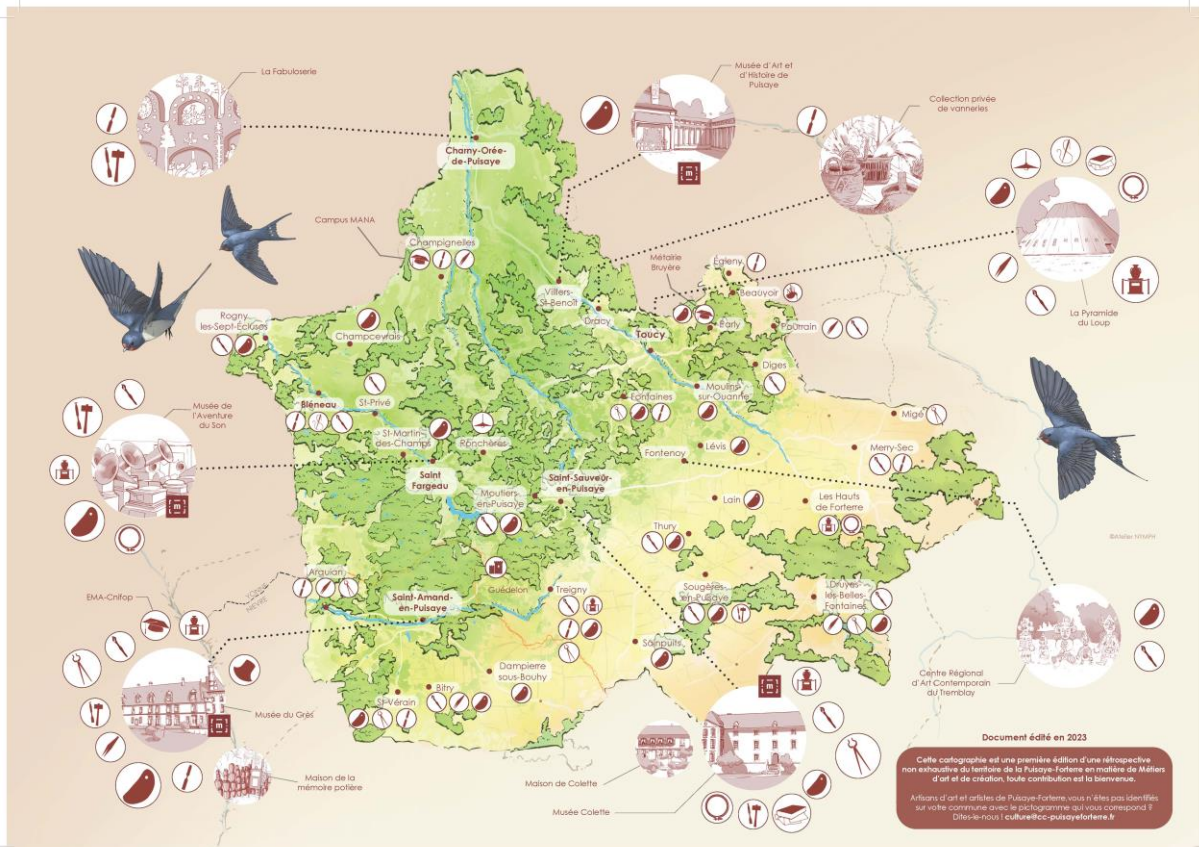
Communauté de communes de Puisaye-Forterre
4, rue Colette
89130 Toucy
Tel. 03.86.44.23.50
culture@cc-puisayeforterre.fr
www.puisaye-forterre.com



Office de Tourisme de Puisaye-Forterre
5, Place de la République
89130 Saint-Fargeau
Tel. 03.86.74.01.07
accueil@office-tourisme.fr
www.puisaye-forterre.fr



LES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Document édité en 2023
Celle cartographie est une première édition d'une rétrospective non exhaustive du territoire de la Puisaye-Forterre en métiers de Métiers d'art et de création, toute contribution est la bienvenue.
Artisans d'art et artistes de Puisaye-Forterre, vous n'êtes pas identifiés sur votre commune avec le pictogramme qui vous correspond ?
Dates-révis : culture@cc-puisayeforterre.fr